

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/La-fonction-RSE-DD-dans-les-PME,510.html>

COMMUNIQUE | M&C - CRTA

# La fonction RSE/DD dans les PME-PMI : où en êtes-vous ?

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : mardi 16 octobre 2007

---

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

---

**Le Développement Durable (DD) est aujourd'hui indissociable de la stratégie de toute entreprise visant à conjuguer performance globale et pérennité. Qu'elles engagent déjà leur Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) ou qu'elles cherchent à répondre à la pression croissante de leurs parties prenantes, les PME - PMI doivent prendre en compte cette exigence en professionnalisant la fonction RSE/DD.**

Devant l'ampleur et la diversité des informations existantes, le [CRTA](#) et l'[Agence M&C](#) souhaitent rendre cette démarche accessible et à moindre coût pour les PME-PMI.

**Chefs d'entreprise ou cadres, nous vous invitons à venir participer à une réunion de travail avec pour objectif de définir ENSEMBLE les moyens de répondre à vos besoins par le projet commun le mieux adapté à la réalité de vos activités.**

Cette réunion de concertation se déroulera le :

Le 18 octobre 2007  
De 8h30 à 11h30  
Au CRTA - 9 avenue de l'Etang  
84000 Avignon.


Merci de [confirmer votre participation au CRTA](#)

CONTACT : Michèle Henry  
tél : 04 90 13 46 00 - fax : 04 90 13 46 09

 [plus d'informations sur la RSE des PME-PMI sur le site de la Commission européenne](#)

## Entrepreneurs, profitons du développement durable !

Par Pierre Simon, Bernard Ramanantsoa, Bénédicte Faivre-Tavignot, respectivement président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris ; directeur général du Groupe HEC ; directeur pédagogique du mastère HEC développement durable.

 Extrait : « Nombreux sont les dirigeants d'entreprise, et notamment ceux des petites entreprises, pour qui le développement durable est avant tout synonyme de coûts et de contraintes supplémentaires, alors qu'il faut avant tout se battre pour rester compétitif et survivre. Certains engagent même des pratiques de greenwashing qui tendent à décrédibiliser le sujet, voire à ridiculiser les enjeux. Ils ont tort : **au-delà de la nécessité, le développement durable représente aussi une série d'opportunités majeures.** (...) Le développement durable devient une nécessité quasi immédiate : **les clients** des PME sont souvent des grandes entreprises, qui, sous l'effet de multiples pressions, **tendent à imposer comme condition d'obtention des marchés.** Comme pour la qualité, l'engagement des entreprises dans le développement durable deviendra **un critère incontournable de sélection des fournisseurs et des sous-traitants.** Les consommateurs, sensibilisés par les médias sont également de plus en

plus exigeants. (...) Soyons attentifs à ne pas nous laisser prendre de vitesse. » [1]

# Qu'est-ce que le développement durable ?

C'est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" [2]

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

▶ le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et

▶ l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Comme l'a rappelé Jacques Chirac, lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en septembre 2002, **le développement durable appelle un changement de comportement de chacun** (citoyen, entreprise, collectivité territoriale, gouvernement, institution internationale) face aux graves menaces qui pèsent sur l'humanité et la planète (inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité...).

# D'où vient le développement durable ?

- ▶ 1970 : Club de Rome : « Halte à la croissance ! »
- ▶ 1972 : Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm. Le concept d'éco-développement apparaît. Naissance des premiers ministères de l'environnement.
- ▶ 1973 : Création du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).
- ▶ 1987 : Publication du rapport de Mme Gro Harlem Brundtland « Notre Avenir à Tous » qui consacre et donne une définition du développement durable.
- ▶ 1992 : Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro au Brésil sur l'environnement et le développement : 27 principes sont énoncés. Adoption d'Action 21 (ou Agenda 21)
- ▶ 1993 : Décret de création de la Commission Française de développement durable.
- ▶ 1997 : Conférence de Kyoto. Protocole autour du changement climatique. Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fixés.
- ▶ 2001 : Publication par la Commission Européenne d'un Livre Vert sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- ▶ 2002 : Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg. Décret d'application de la loi sur les nouvelles régulations économiques -NRE- rendant obligatoire pour les sociétés cotées sur un marché réglementé la fourniture, dans leur rapport annuel, d'informations sur les conséquences sociales, territoriales et environnementales de leurs activités.

▶ [plus d'informations sur le développement durable sur le site de l'agence M&C](#)

## Pourquoi le développement durable des PME - PMI ?

Pour l'entreprise, s'engager dans une démarche de développement durable signifie rechercher **une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale** : c'est ce qu'on appelle la **Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)**. Elle permet notamment de mieux :

▶ **Gérer la pression exercée par la société civile et anticiper les risques, qu'ils soient matériels** (risques sanitaires, sociaux, environnementaux) ou immatériels (risques de réputation, d'image).

▶ **Saisir les enjeux du DD et les opportunités de la RSE** pour :

. **Re-Définir la stratégie de l'entreprise** : la prise en compte du DD est l'occasion pour le dirigeant de faire le point sur son marché et d'actualiser sa stratégie en mettant en place un management approprié. La démarche de progrès vers un développement durable a pour objectif d'améliorer l'efficacité globale de l'entreprise, qui peut se traduire par une optimisation des coûts, le suivi d'indicateurs de la performance globale et une meilleure préparation aux changements nécessaires à toute organisation.

. **Innover dans la conception des produits et services** : face à la concurrence une démarche visant la qualité sociale et environnementale des produits et des modes de production peut constituer un axe d'innovation prioritaire pour rester compétitif et se positionner sur de nouveaux marchés.

. **Innover dans la gestion des ressources humaines** : une gestion innovante du personnel accroît le potentiel de créativité et donc les performances de la R&D. Par ailleurs, des résultats très positifs ont été observés sur la fidélisation du personnel, l'augmentation de la productivité, la diminution de l'absentéisme ou du nombre d'accidents du travail.

. **Gagner la confiance et la fidélité des parties prenantes** : le DD permet de fidéliser les clients existants, confiants dans l'entreprise, ses produits et services, toujours mieux adaptés à leurs attentes et besoins.

## Quelles exigences et besoins pour l'entreprise ?

Par quoi commencer ? Dans quels domaines agir ? Sur quels instruments se baser ? Comment mesurer ses progrès ? Et comment communiquer ?


Les PME évoquent une série de freins et de contraintes : « Je partage les valeurs du développement durable, mais je n'ai pas le temps ni les moyens d'en faire ». [3]

**Mettre en place une stratégie de développement durable dans une entreprise implique de maîtriser des concepts, des méthodes et des outils spécifiques ainsi que de dédier des ressources humaines et financières à sa mise en oeuvre.**

L'entreprise a donc besoin :

▶ soit d'être accompagnée durablement par des professionnels externes qui allient maîtrise du DD et la

connaissance des enjeux et fonctionnement d'une PME.

 soit de professionnaliser en interne la fonction RSE du responsable développement durable

## Quelles seraient les missions du responsable DD/RSE de votre entreprise ?

C'est à cette question que nous vous invitons à répondre ensemble au CRTA

---

[1] Article paru dans le Figaro (édition du 27 août)

[2] 1987 - Notre Avenir à Tous - Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien.

[3] Guide PMEDD de l'AFCI en partenariat avec l'AFNOR